

Inria « Apporteur d'affaires **French Tech Seed** »

Le Startup Studio d'Inria est en charge de l'activité French Tech Seed (FTS)¹ au sein de la Direction Générale Déléguée à l'Innovation dirigée par François Cuny.

Processus de sélection

Inria demande aux candidats potentiels de fournir un dossier de candidature montrant qu'ils satisfont aux critères d'éligibilité (âge de la startup, caractère innovant de la société, valeur de la technologie et de l'équipe ainsi qu'aux conditions de levées de fonds en cours). Ce document est envoyé par email à startupstudio@inria.fr

Le Startup Studio dispose d'un comité de sélection pour ses projets internes, dont les responsabilités ont été étendues à celles du comité (FTS). Il est constitué des personnalités suivantes:

- David Argelliès, anciennement Agoranov
- Paul Berrux, Multeam
- Chloé Cantelli, Agoranov
- Sophie Cluet, Sorbonne Université
- François Cuny, Inria DGDI
- Jean-Michel Dalle, Agoranov
- Philippe Gire, Elaia²
- Jean-Christophe Gougeon, Bpifrance¹
- Laurent Kott, anciennement IT-Translation
- Nicolas Landrin, ESSEC
- Julien Quintard, Techstars

Les codirecteurs du Startup Studio – Sophie Pellat et Hervé Lebreton font également partie du comité FTS.

Sur la base des critères la société passe ou non devant le comité, sous la forme d'une présentation suivie d'une séance de questions et réponses. Le jury délibère et donne un avis permettant à la DGDI à travers son Startup Studio de préparer ou non un courrier prescripteur.

Une fois les startup sélectionnées, le Startup Studio mettra en action ses contacts investisseurs pour permettre d'élargir le champ des contacts et travaillera avec les entrepreneurs pour améliorer si nécessaire leur business plan.

¹ BPIFrance décrit le mécanisme en détail sur <https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Participation-au-capital/Fonds-d-investissement-thematiques/La-French-Tech-Seed-Obligations-Convertibles>

² selon les règles FTS les membres de BPIFrance et de fonds d'investissements ne peuvent pas faire partie des comités FTS, ces personnalités ne participeront donc pas aux délibérations du comité.